

---

## PROCES VERBAL

De l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

### ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 5 MARS 2025

20h00, Salle polyvalente du Collège du Fey, Moudon

---

**Présents :** voir liste de présence annexée

**Excusés :**

|                          |                                          |
|--------------------------|------------------------------------------|
| M. Georges-Alexandre Duc | Président du Conseil intercommunal       |
| Mme Françoise Crausaz    | Déléguée de la Municipalité de Chavannes |
| Mme Nathalie Delessert   | Déléguée du Conseil de Lucens            |
| M. Patrick Gavillet      | Délégué de la Municipalité de Lucens     |
| Mme Anita Ehrler         | Déléguée du Conseil de Moudon            |
| M. Alain Michel          | Délégué de la Municipalité de Prévonloup |
| Mme Anita Paccaud        | Membre du Comité de direction            |
| Mme Anne-Marie Paccaud   | Secrétaire                               |

**Non excusés :**

|                         |                                        |
|-------------------------|----------------------------------------|
| M. Jean-François Détraz | Délégué du Conseil de Bussy-sur-Moudon |
| M. Laurent Marti        | Délégué du Conseil de Chavannes        |
| M. Grégoire de Weck     | Délégué du Conseil de Curtilles        |

A 20h00, **M. Jacky Chabloz, Vice-Président**, ouvre la séance. Les membres du Conseil excusés valablement sont nommés.

La secrétaire procède à l'appel. 31 membres sont présents et 11 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, M. Chabloz déclare la séance ouverte.

**Ordre du jour :**

L'ordre du jour présenté est accepté à l'unanimité :

1. PV de la séance du 26 septembre 2024
2. Courrier
3. Assermentation(s)
4. Communications du bureau
5. Communications du Comité de direction
6. Communications du Conseil d'établissement
7. Préavis 01-2025 – Demande de crédit d'investissement pour le changement de système informatique des finances de l'AISMLE

- 8. Préavis 02-2025 – Création du service des bâtiments de l'AISMLE
- 9. Divers et propositions individuelles
- 10. Dates des prochaines séances

#### 1. PV de la séance du 26 septembre 2024

Le PV était accessible sur le site intranet. Il est approuvé par tous les membres.  
Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 est **accepté** à l'unanimité.

#### 2. Courrier

Le bureau n'a pas reçu de courrier.

#### 3. Assermentations

M. le Vice-Président assermente trois délégués :

- Mme Figen Ari, suppléante du Conseil de Moudon
- M. Sébastien Milando, suppléant du Conseil de Lucens
- Mme Geneviève Sirena, suppléante du Conseil de Lucens

#### 4. Communications du Bureau

Le bureau n'a pas de communication.

#### 5. Communications du Comité de direction

**M. Vincent Bessard** fait part du bouclage du Préavis n° 08/2022 – Demande de crédit de CHF 689'248.00 pour la fourniture et l'installation d'affichage numérique frontal (ANF) dans les locaux scolaires du cercle de l'AISMLE :

Crédit accordé : CHF 689'248.00

Investissement net total : CHF 648'894.25.

Solde du crédit accordé : CHF 40'353.75.

Le préavis est considéré comme bouclé.

**M. Roger Müller** fait part du bouclage du préavis n° 05/2024 – Demande d'un crédit de CHF 45'000.00 pour le remplacement des rideaux obscurcissants (voilage) du collège de l'Ancienne Ochette à Moudon :

Crédit accordé : CHF 45'000.00

Investissement net total : CHF 40'790.00

Solde du crédit accordé : CHF 4'210.00.

Le préavis est considéré comme bouclé.

**M. Eric Roussel** informe de quelques problèmes liés aux transports, relevés depuis le changement d'horaire du 16 décembre dernier.



La ligne 10.361 mise en service entre Lucens et Les Croisettes part 10 minutes après le train. Malgré une communication aux parents, une grande partie des 220 élèves qui font le trajet Lucens-Moudon ont pris ce bus, créant une surcharge.

Actuellement, des travaux sur la ligne CFF impliquent le remplacement des trains par des bus de substitution. 3 bus ont été mis en place mais finalement, un seul bus articulé suffit. Le problème de surcharge risque de se reproduire avec le retour des trains en juin.

Quelques soucis ont été relevés sur la ligne CarPostal 10.475 qui remplace également le TPF 478. Quelques erreurs de timing sur différents arrêts ainsi que 3 retards de plus de 10 minutes ont été signalés. Les choses se régularisent.

Avec le prestataire Taxi Romontois, un souci est survenu sur la ligne *Lion* et le chauffeur n'a pas eu le réflexe d'informer l'AISMLE. Ce problème de communication est en train de se régler.

**M. Sébastien Jung** informe de l'ouverture des UAPE durant quatre semaines de vacances scolaires. Deux collaboratrices sont en charge de l'organisation et de l'élaboration du budget alloué pour 24 places (Mmes Laure Aebi et Clémentine Dalle). Les inscriptions affichent complet à l'exception du mercredi et la répartition des enfants entre les trois structures est bonne, comme celle des collaborateurs. Certains parents ont fait part de leur mécontentement concernant la contrainte de s'inscrire pour les quatre semaines mais il est prévu de conserver cette restriction, permettant ainsi de répondre aux besoins des parents qui ont un besoin d'accueil important.

La première semaine d'ouverture aura lieu du 14 au 17 avril prochains.

Le Vice-Président donne la parole à **Mme Gabrielle Santos**, Déléguée de la Commune de Prévonloup, qui souhaite revenir sur les transports. Elle remercie le Comité de direction pour les points nommés et pose deux questions :

Elle relève qu'à Prévonloup, deux lignes se croisent, une venant de Payerne, l'autre étant utilisée par les élèves depuis Dompierre pour aller à Moudon. Des usagers descendent du bus et attendent leur correspondance sur le même arrêt que les élèves secondaires de Prévonloup.

**M. Bessard** répond qu'aucun changement ne concerne les élèves.

**Mme Santos** indique que les élèves qui attendent le bus à Prévonloup sont en contact avec les pendulaires qui changent de bus à cette intersection.

Elle ajoute que l'arrêt de bus de Prévonloup, à la route de Dompierre, manque de visibilité. Les 5-8P qui sortent à la route de Dompierre doivent traverser la route dans un angle sans visibilité et sans passage piéton, imposant aux parents ou grands-parents présents sur place de faire signe aux voitures de ralentir. Des drames ont été évités de justesse à plusieurs reprises depuis le début de l'année.

**M. Bessard** répond que l'aménagement de l'arrêt de bus sur la commune de Prévonloup est de compétence communale et invite Mme Santos à s'adresser à la Municipalité.

**M. Roussel** répond que l'AISMLE va appuyer de son côté mais que la compétence est communale.

**Mme Santos** indique qu'un bus de Taxi Romontois a subi une panne et se questionne sur la formation des chauffeurs pour parler aux enfants. Lors de cette panne, aucune information n'a été donnée aux enfants.

**M. Roussel** répond que les chauffeurs sont formés et que les informations circulent avec Taxi Romontois. De nouveaux chauffeurs n'ont probablement pas eu l'idée de parler aux enfants. Ce point sera remonté à l'entreprise.

**M. Chabloz** indique être chauffeur scolaire chez Taxi Romontois et confirme que les chauffeurs sont bien formés spécifiquement pour le transport scolaire et la communication avec les enfants.

## **6. Communications du Conseil d'établissement**

**Mme Nicole Egli Anthonioz**, Déléguée du Conseil de Moudon, indique qu'une réunion a eu lieu le 27 février dernier et souhaite communiquer deux points :

- 1) Le Conseil d'établissement a eu l'idée d'un projet de citoyenneté pour les élèves secondaires. Il est proposé qu'une classe puisse participer au conseil communal, ce qui a été accepté tant par l'école que par la commune. Une classe participera cette année. Il est à noter que cela se fait aussi à Lucens.
- 2) Un enfant termine sa scolarité et le quart représentant les parents est à la recherche d'un nouveau membre. Il est demandé de passer le mot.

## **7. Préavis 01-2025 – Demande de crédit d'investissement pour le changement de système informatique des finances de l'AISMLE**

**Le Vice-Président** donne la parole à **M. Serge Demierre**, rapporteur de la Commission de gestion pour la lecture du rapport.

La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la Commission de gestion.

**Le Vice-Président** donne la parole à **Mme Christine Gonus**, Déléguée de la Commune de Moudon, qui souhaite connaître le coût actuel du logiciel Crésus.

**M. Jean-Philippe Steck** répond que le coût annuel est de l'ordre de CHF 1'500.- plus quelques heures de support. Le logiciel Crésus ne se situe pas dans la gamme de produits présentés dans le préavis, dont le fonctionnement et le coût sont totalement différents.

**Le Vice-Président** donne la parole à **M. André Zimmermann**, Délégué de la Commune de Moudon, qui demande des clarifications sur les tableaux et les coûts salariaux. **M. Jean-Philippe Steck** répond que les phases 1 et 2 présentent des coûts de modules d'application, le premier pour la comptabilité et le second pour la mise en place d'un logiciel salaires.

**M. Zimmermann** demande si la mise en place d'un nouveau logiciel permettra de diminuer la masse salariale ou quel est l'avantage ?



**M. Steck** répond qu'il est impossible d'estimer si le travail sera plus rapide avec un logiciel plus performant. Il devrait permettre de réduire le nombre de tableaux Excel suivis en parallèle. Les prestations ne cessent cependant d'augmenter et sont difficile à évaluer. Il ajoute que le point le plus important est de pouvoir travailler à plusieurs personnes simultanément sur le logiciel, ce qui n'est pas possible avec Crésus. La mise en place de MCH2 est un autre argument ainsi que la possibilité de produire la liasse des comptes ou du budget en un seul clic alors qu'il faut le faire manuellement sur un tableau Excel actuellement.

La boursière est allée visiter des communes qui utilisent les solutions étudiées et a rédigé un rapport. Une rencontre est prévue avec les deux sociétés pour les challenger sur les avantages et inconvénients du logiciel qui n'a pas encore été choisi.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 5 mars 2025,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. **d'approuver la demande de crédit d'investissement de CHF 60'732.00 pour le changement de système informatique des finances de l'AISMLE, à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'élève entre les communes membres, pour la partie scolaire,**
2. **d'approuver la demande de crédit extra-budgétaire de CHF 13'000.00 pour l'exploitation du système en 2025, à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'élève entre les communes membres, pour la partie scolaire.**

**M. Jean-Philippe Steck** remercie le Conseil pour ce vote favorable et indique que la solution choisie sera indiquée lors du prochain Conseil intercommunal.

## **8. Préavis 02-2025 – Création du service des bâtiments de l'AISMLE**

**Le Vice-Président** donne la parole à **Mme Barbara Jenny**, rapporteuse de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport.

La discussion est ouverte sur le préavis et le rapport de la Commission de gestion.

**M. Zimmermann** demande si une base légale impose ce changement et ce transfert? **M. Müller** répond que non. **M. Zimmermann** se dit surpris que le Conseil soit capable de voter un report de charges si important sans qu'une main ne se lève et que les communes n'aient rien à dire, sachant qu'il s'agit de la volonté du Comité de direction, sans obligation. Il part du principe qu'engager plus de monde occasionnera plus de frais administratifs qui ne sont pas reportés dans le préavis.

**M. Müller** répond que les communes sont renseignées et que chaque exécutif s'est déterminé et a pu en discuter. Il indique qu'il ne faut pas oublier de lire que certains frais ne sont actuellement pas facturés, le responsable d'exploitation de Moudon n'ayant pas été facturé à l'AISMLE. Il a été réalisé qu'il travaille en fait entre 30 à 40% pour l'AISMLE et devrait être refacturé si on poursuivait comme actuellement.

**M. Müller** ajoute qu'à Moudon, la gestion et le personnel restent à la commune pour l'Ochette dont Moudon est propriétaire des bâtiments. Il est anachronique actuellement que l'AISMLE, propriétaire des bâtiments du Fey, ne soit pas responsable de l'organisation et du personnel de ses bâtiments.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à la majorité avec 1 avis contraire et sans abstention.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 5 mars 2025,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. **d'autoriser le Comité de direction de l'AISMLE à créer un service des bâtiments, par reprise du personnel des communes de Lucens et Moudon, collège du Fey et salle de sports du Champ-du-Gour,**
2. **d'autoriser à cet effet une dépense extra-budgétaire estimée à CHF 20'000.00 pour 5 mois d'exploitation en 2025, telle que présentée ci-dessus.**

## **9. Divers et propositions individuelles**

La parole n'est plus demandée.

### **10. Dates des prochaines séances**

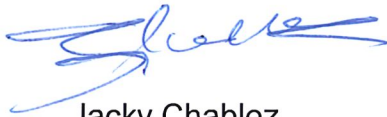
Le prochain Conseil intercommunal ordinaire concernant les comptes est fixé au 22 mai 2025.

La date retenue pour la séance de(s) commission(s) est le 30 avril 2025.

**M. le Vice-Président** souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée aux personnes présentes. Il lève la séance à 20h47.

Ainsi fait à Moudon, le 5 mars 2025

Le Vice-Président



Jacky Chabloz

La Secrétaire ad-hoc



Mireille Cudré-Mauroux